

plusieurs Etats membres serait malheureux, si cette Assemblée se récusait quand on lui demande de se prononcer sur des questions importantes qui affectent l'ensemble des membres et plus particulièrement les petits pays.

Nous ne saurions conséquemment appuyer la proposition mise de l'avant par les délégations de l'Inde, de la République Arabe Unie et de la Yougoslavie. De l'avis de la délégation du Canada, nous croyons essentiel à l'intérêt des membres de cette organisation, surtout des petits pays, que les Nations Unies soient capables d'agir, en cas de besoin ou d'urgence imprévus, pour empêcher aussitôt que les petits conflits et différends ne s'enveniment et ne dégénèrent en des affrontements majeurs. Les grandes puissances qui ont la force et le pouvoir de garantir leur propre sécurité ne partagent peut-être pas l'angoisse et l'inquiétude des pays plus petits, qui, doivent eux, nécessairement compter sur la sécurité collective que seules les Nations Unies peuvent apporter.

Pour conclure, Monsieur le Président, j'aimerais établir clairement qu'en prenant leur initiative, les co-auteurs du projet des sept puissances n'étaient pas aveugles aux divergences d'opinion qui, sur cette question primordiale, émanaient d'interprétations différentes de la Charte. C'est d'ailleurs à cause de ces divergences qu'après un an de tentatives, sous la présidence distinguée de notre ami l'ambassadeur du Mexique qui se dépensa lui-même beaucoup pour rapprocher les différents points de vue, le Comité des 33 a été incapable de présenter la moindre recommandation pratique.

Nous nous rendons compte que des efforts patients et soutenus sont un préalable à la solution des différends actuels. De nouveau, nous rendons hommage aux efforts déployés en ce sens par le Président du Comité des 33, l'ambassadeur Cuevas Cancino qui dans le document L.139 nous a soumis les grandes lignes des principes susceptibles de servir de base à un consensus éventuel. Il semble cependant que les temps ne soient pas encore mûrs...

Mais pour assurer cependant que l'on s'achemine sans répit vers un consensus, les co-auteurs de la résolution et nous-mêmes avons comme je l'ai dit, accepté la plupart des amendements proposés par le distingué ambassadeur d'Ethiopie. Ces amendements stipulent que le Comité des 33 poursuivra ses travaux mais à la lumière